



ACTION 12

→ CONTRIBUER À RÉDUIRE LES MÉSUSAGES DES PESTICIDES

• [Lien PNSE](#)

◇ Objectifs

Porter auprès des applicateurs de pesticides les arguments sanitaires aptes à favoriser une manipulation prudente, lorsque leur emploi s'impose.

○ Description

L'action s'adresse aux applicateurs de pesticides, en passant par leurs principaux relais que sont les conseillers agricoles, les formateurs au « Certiphyto », les enseignants de filières agricoles. Elle consiste à leur fournir une aide pour développer une approche sanitaire de la question des expositions aux pesticides, sous la forme d'un argumentaire, ou de démonstrations, selon les circonstances. Cette approche sanitaire s'inscrit en complément et dans la continuité de l'enseignement technique et économique qui fonde la recherche appliquée des itinéraires alternatifs.

◇ Pilotage

DRAAF

□ Motivation de l'action

Le PNSE 3 met l'accent sur la nécessité de documenter les expositions aux pesticides dans la perspective de construction de l'exposome, ce qui souligne les inconnues qui subsistent et l'importance que leur accordent actuellement les politiques nationales.

Hormis une carte des orientations technico-économiques communales qui situe les territoires les plus concernés par l'utilisation de pesticides en Auvergne-Rhône-Alpes, (couloir Saône-Rhône et dans une moindre mesure Val d'Allier, zones de vignes et d'arbres fruitiers), l'état des lieux 2016 est pauvre en analyse quantitative. Le diagnostic régional préalable aux travaux du plan Écophyto 2 souligne pourtant l'importance locale de la problématique sur certains territoires.

Cette action vise à apporter une contribution aux efforts visant à limiter les mésusages qui sont porteurs de risques sanitaires superflus, tant pour les applicateurs que pour les utilisateurs des milieux de vie environnants. Elle veut aussi valoriser les usages vertueux qui s'attachent à minimiser les expositions du voisinage par le jeu des horaires et de la concertation.

MESURE ①

Élaborer et diffuser auprès des conseillers agricoles, des éléments de langage pour étayer leur argumentaire sanitaire :

- Mettre à jour les connaissances des conseillers agricoles sur les risques liés à l'utilisation des produits phytosanitaires.

- Leur proposer des éléments de langage objectivés qu'ils peuvent mobiliser dans l'échange avec les agriculteurs.

MESURE ②

Compléter les outils pédagogiques des enseignants et formateurs au Certiphyto, par :

- La mise à disposition de modules visant à illustrer ou mieux visualiser les phénomènes dispersifs associés aux processus d'application,

- La mise à disposition d'exemples de données d'exposition recueillies « à la ferme ».

MESURE ③

Poursuivre le déploiement du kit de communication santé (brochures, mannequins) :

- Notamment auprès des populations les plus jeunes (dans les lycées agricoles).

- Puis auprès des organisations agricoles.

Partenaires

- ▷ Chambre régionale d'agriculture
- ▷ Chambres départementales, FREDON, MSA, FRSEA
- DIRECCTE, DREAL, ARS
- ATMO Auvergne-Rhône-Alpes

Publics cibles

- ▷ Les applicateurs de pesticides et leurs conseillers, notamment les professionnels de l'agriculture qui œuvrent dans le val d'Allier et le couloir Saône-Rhône.